

- Recyclage

# Pilote de Systèmes de Production Automatisée

## CQP

NIVEAU DE QUALIFICATION

Niveau 4

DATE DE FIN D'ENREGISTREMENT

10/09/2024

N° DE FICHE

RNCP34174



## Missions

La certification impacte tous les secteurs et sites de production industrielle automatisés ou robotisés. Le renouvellement de la certification prend en compte l'évolution des technologies industrielles 4.0 (automatisation, robotique, cobotique, objet connecté...). Les compétences visées dans cette certification abordent l'enrichissement des activités au poste de travail, comme garantir la qualité, effectuer des réglages, assurer la maintenance intégrée et développer l'amélioration continue. Dans le cadre de la gestion des flux, outils ou moyens de production, la certification proposée accentue désormais les notions de transmission de l'information.

## Activités

- La conduite et la surveillance de la production de plusieurs installations automatisées ou robotisées de moyenne ou grande série
- Les interventions de maintenance de niveau 2

## Métiers liés

- Le CQPM pilote de système de production automatisé permet d'accéder au métier de pilote de système de production industrielle tel que décrit sur la fiche métier déposée sur le site observatoire de la métallurgie.
- D'autres appellations sont envisageables

### CERTIFICATEURS

FEDERATION DES ENTREPRISES DU RECYCLAGE  
- CPNEFP de la branche des industries et commerce de la récupération  
Commission nationale paritaire de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNE-FP) des industries et du commerce de la récupération - Fédération des entreprises du recyclage (FEDEREC).

### CONVENTION COLLECTIVE

637 Convention collective des industries et du commerce de la récupération

### PUBLIC(S)

- Salarié(e)s
- Demandeurs d'emploi
- Intérimaires
- Publics éligible au contrat de professionnalisation

### ACCÈS

- Après un parcours de formation continue
- En contrat de professionnalisation
- Par candidature individuelle
- Par expérience (VAE)

### **BC01 - La conduite et la surveillance de la production de plusieurs installations automatisées ou robotisées de moyenne ou grande série**

- Conduire un système de production
- Contrôler la conformité des produits et corriger les paramètres
- Transmettre les informations et les pratiques de production

### **BC02 - Les interventions de maintenance de niveau 2**

- Réaliser des opérations de maintenance préventive
- Analyser un dysfonctionnement lié au système automatisé
- Effectuer un échange standard d'un sous ensemble fonctionnel de l'installation

### **||BC03 - La contribution à l'amélioration continue**

- Collecter et capitaliser des informations relatives à l'activité
- Analyser les informations et participer à une action de progrès

## **Modalités d'évaluation**

Les compétences professionnelles mentionnées dans le référentiel du CQPM sont évaluées par la commission d'évaluation à l'aide des critères avec niveau d'exigence et selon les conditions d'évaluation définies dans le référentiel d'évaluation. Chaque référentiel de CQPM peut prévoir plusieurs modalités alternatives ou cumulatives d'évaluation pour chacune des compétences professionnelles à évaluer.

L'UIMM territoriale centre d'examen définit les modalités d'évaluation en concertation avec l'entreprise et les acteurs concernés (organisme de formation, candidats...). Cette évaluation sera complétée par l'avis de l'entreprise (hors dispositif VAE).

Les modalités d'évaluation sont les suivantes :

a) Évaluation en situation professionnelle réelle L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans le cadre

d'activités professionnelles réelles. Cette évaluation s'appuie sur :

- une observation en situation de travail

- des questionnements avec apport d'éléments de preuve par le candidat

b) Présentation des projets ou activités réalisés en milieu professionnel Le candidat transmet un rapport à l'UIMM territoriale centre d'examen, dans les délais et conditions préalablement fixés, afin de montrer que les compétences professionnelles à évaluer ont bien été mises en œuvre en entreprise à l'occasion d'un ou plusieurs projets ou activités. La présentation de ces projets ou activités devant une commission d'évaluation permettra au candidat de démontrer que les exigences du référentiel d'évaluation sont satisfaites.

c) Évaluation à partir d'une situation professionnelle reconstituée L'évaluation des compétences professionnelles s'effectue dans des conditions représentatives d'une situation réelle d'entreprise : - par observation avec questionnements Ou - avec une restitution écrite et/ou orale par le candidat

d) Avis de l'entreprise L'entreprise (tuteur, responsable hiérarchique ou fonctionnel...) donne un avis en regard des compétences professionnelles du référentiel d'évaluation sur les éléments mis en œuvre par le candidat lors de la réalisation de projets ou activités professionnels.

---

## Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation

<https://certifpro.francecompetences.fr/api/fiches/refActivity/19332/42203>